

DECRET N° 70-129/CP

du 19 Juin 1970

mettant fin aux fonctions des membres  
du Conseil Economique et Social

-----

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
  - VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte du Conseil Présidentiel ;
  - VU l'Ordonnance N°35/PR du 8 novembre 1967, portant institution, composition, organisation et fonctionnement du Conseil Economique et Social, notamment son article 7 ;
  - VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
  - VU le Décret N°265/PR/SGG du 30 août 1968, portant nomination des membres du Conseil Economique et Social ;
  - VU le Décret N°306/PR/SGG du 10 octobre 1968, portant nomination du Président du Conseil Economique et Social ;
  - VU le Décret N°326/PR/SGG du 24 octobre 1968, portant nomination du Secrétaire Général du Conseil Economique et Social ;
- le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

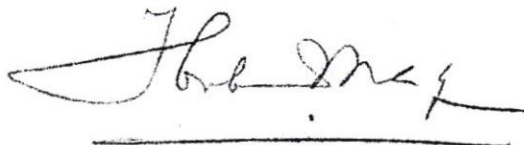
Article 1er - Il est mis fin aux fonctions des membres du Conseil Economique et Social.

Article 2 - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles des décrets N°s 265, 306 et 326/PR/SGG des 30 août, 10 et 24 octobre 1968, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

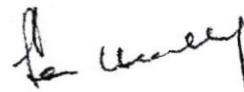
Fait à COTONOU, le 19 Juin 1970  
par le Conseil Présidentiel, .



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



Hubert MAGA



Sourou-Migan APITHY

Ampliatiions : PCP 6 - MCP 4 - CS 6 - CES 8 - Ministères 11 -  
SGG 4 - DB-CF-DC-Solde-IGF-JORD-DCCT-DN-IAA-Gde Chanc. 10 - DI 8  
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - Trésor 4 - DAI 4 - Préf. 6 - Circ.Urb.6  
Chamb. Com. 4.